



2020-09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**LAGUNTZA SOZIALEKO HERRIKO ZENTROKO ADMINISTRAZIO KONTSEILUKO
DELIBEROEN LABURPENA**

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S, sous la présidence de M. HIRIBARREN, Président du C.C.A.S
2020ko irailaren 10ean arratseko 7etan, L.S.H.Zko administrazio kontseiluko kideak bildu dira, L.S.H.Zentroko Lehendakaria den HIRIBARREN lehendakaritzapean.

Présents - Hor zirenak : MM.Mmes HIRIBARREN Mizel (Président) – OSPITAL Maialen (Vice-Présidente) – AGUERRE Pantxika – AGUERRE Marie-France – AGUERRE-BOUVIER Nathalie – ALFONSO Jean – BISSEY-DAGORRET Corinne – CAUSSADE Emmanuelle – CROC Laetitia – ETXAMENDI Nicole – EYHERABIDE Arantxa – IRIQUIN Pantxika – ITURBURUA Marie-Hélène – ITURBURUA Jean-Paul – MURILLO Ainhoa Jaun Andereak

Absents – Hor ez zirenak : Mmes ETCHEMENDY-AGUERRE Maialen – MACHICOTE-POEYDESSUS Denise Andereak

Pouvoir – Ahalordea : 0

Membres en exercice : 17

Quorum : 9

Présents : 15

Suffrages exprimés : 15

Kideak : 17

Quorum : 9

Hor zirenak : 15

Bali diren bozak : 15

Secrétaire de séance / Idazkaria : Mme BOUVIER Anderea

OBJET : Tarifs des activités de loisirs du CCAS

GAIA : LSHZko aisialdi jardueren prezioak

Il est rappelé que le CCAS d'ITXASSOU met en œuvre depuis de longues années et durant les vacances scolaires, un programme d'activités de loisirs à destination des enfants domiciliés sur ITXASSOU et les communes avoisinantes.

Il est exposé qu'il convient de fixer le montant de la contribution des familles à ces activités de loisirs comprenant l'encadrement, le transport, l'animation.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé,

- ayant pris connaissance du coût engendré depuis 2016 par ces séances récréatives,
- considérant que les tarifs fixés par la commune d'ITXASSOU le 29 juin 2005 ne sont plus d'actualité, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer la contribution financière des familles pour la participation aux activités de loisirs à :

- **enfant domicilié à ITXASSOU : 10€ / enfant / activité journalière ; 15€ / fratrie / activité journalière ;**
- **enfant non domicilié à ITXASSOU : 12€ / enfant / activité journalière.**

INDIQUE que ces tarifs s'entendent quel que soit le programme d'activités proposé et comprennent l'encadrement, le transport, l'animation.

PRÉCISE que la fourniture du pique-nique et du goûter est à la charge des familles.

RAPPELLE que le paiement intervient lors du dépôt du dossier d'inscription au secrétariat du CCAS (en mairie) avant chaque période de vacances.

Approuvé à l'unanimité des votants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an et heure ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président, *Lehendakaria*,
Mizel HIRIBARREN,

